

1. ASHUAPMUSHUAN

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (original avec bois et veau)	13	voir article 15	du samedi le ou le plus près du 9 septembre au vendredi le ou le plus près du 22 septembre
b)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 9 septembre au vendredi le ou le plus près du 22 septembre
c)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 9 septembre au vendredi le ou le plus près du 22 septembre
d)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 9 septembre au vendredi le ou le plus près du 22 septembre
		7	aucune	du samedi le ou le plus près du 9 septembre au vendredi le ou le plus près du 22 septembre

2. CHIC-CHOCS

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (original avec bois et veau)	13	voir article 15	du mercredi le ou le plus près du 6 septembre au samedi le ou le plus près du 28 octobre
b)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
c)	Coyote	4	aucune	du 18 octobre au samedi le ou le plus près du 28 octobre

3. DUCHÉNIER

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal	13	voir article 15	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au jeudi le ou le plus près du 16 octobre du mardi le ou le plus près du 28 octobre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du mardi le ou le plus près du 28 octobre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
c)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au dimanche le ou le plus près de 30 novembre
d)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au dimanche le ou le plus près de 30 novembre
e)	Lièvre d'Amérique	3	Aucune	du vendredi le ou le plus près du 17 octobre au dimanche le ou le plus près de 30 novembre

	7	Aucune	du mercredi le ou le plus près du 17 novembre au 31 mars
f) Ours noir	2	Voir article 26	du 15 mai au 30 juin
g) Coyote	4	Aucune	du 25 octobre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
h) Oiseau migrateur	Voir règlement sur les oiseaux migrateurs (C.R.C., c. 1035)		

4. DUNIÈRE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal	13	voir article 15	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au mercredi le ou le plus près du 8 novembre
b)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin

5. LAURENTIDES (incluant secteur Tourilli)

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois)	13	voir article 15	du 31 août au 16 octobre
b)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au 30 septembre
c)	Tétràs du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au 30 septembre
d)	Lièvre d'Amérique	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au 30 septembre
b)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin du 31 août au 16 octobre

6. LAURENTIDES (secteur Tourilli)

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
	Cerf de Virginie	11	voir article 24	du samedi le ou le plus près du 8 novembre au jeudi le ou le plus près du 13 novembre
	Dont les bois mesurent 7 cm ou plus	12	voir article 24	du vendredi le ou le plus près du 14 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre

7. LA VÉRENDRYE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	<i>(Paragraphe abrogé).</i>			
b)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du lundi le ou le plus près du 11 septembre au mercredi le ou le plus près du 11 octobre

c)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du samedi le ou le plus près du 1er novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre du lundi le ou le plus près du 11 septembre au mercredi le ou le plus près du 11 octobre
d)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du samedi le ou le plus près du 1er novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre du lundi le ou le plus près du 11 septembre au mercredi le ou le plus près du 11 octobre
e)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du samedi le ou le plus près du 1er novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre du samedi le ou le plus près du 28 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre
f)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
g)	Oiseau migrateur	voir règlement sur les oiseaux migrateurs		

8. MASTIGOUCHE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois et veau)	13	Voir article 15	du mardi suivant le premier lundi de septembre au vendredi le ou le plus près du 6 octobre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	11	voir article 24	du samedi le ou le plus près du 8 novembre au jeudi le ou le plus près du 13 novembre
		12	voir article 24	du vendredi le ou le plus près du 14 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
c)	Ours noir	2	voir a. 26	du 15 mai au 30 juin

9. MATANE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois et veau)	13	voir article 15	du mardi le ou le plus près du 5 septembre au <u>10 novembre</u>
b)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
				du mardi le ou le plus près du 5 septembre au dimanche le ou le plus près du 1 ^{er} octobre
c)	Coyote	4	aucune	du 18 octobre au 21 décembre

10. PAPINEAU-LABELLE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois et veau)	13	voir article 15	du lundi le ou le plus près du 18 septembre au jeudi le ou le plus près du 5 octobre du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre du samedi le ou le plus près du 28 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre
c)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre du lundi le ou le plus près du 30 octobre au samedi le ou le plus près du 18 novembre
d)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre du lundi le ou le plus près du 30 octobre au samedi le ou le plus près du 18 novembre
e)	Lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	3	aucune	du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre du lundi le ou le plus près du 30 octobre au samedi le ou le plus près du 18 novembre
f)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre du samedi le ou le plus près du 28 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre

11. PORT-CARTIER – SEPT-ÎLES

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal	13	voir article 15	du vendredi le ou le plus près du 12 septembre au dimanche le ou le plus près du 12 octobre
b)	Ours noir	2	Voir article 26	du vendredi le ou le plus près du 12 septembre au dimanche le ou le plus près du 12 octobre
c)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 12 septembre au dimanche le ou le plus près du 12 octobre
d)	Tétras du Canada	3	voir article 27	d du vendredi le ou le plus près du 12 septembre au dimanche le ou le plus près du 12 octobre
e)	Lièvre d'Amérique	3	aucune	du vendredi le ou le plus près du 12 septembre au dimanche le ou le plus près du 12 octobre
		7	aucune	du vendredi le ou le plus près du 12 septembre au dimanche le ou le plus près du 12 octobre

12. PORT-DANIEL

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois et veau)	13	voir article 15	du mardi le ou le plus près du 6 septembre au dimanche le ou le plus près du 2 octobre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du jeudi le ou le plus près du 13 novembre au dimanche le ou le plus près du 23 novembre

13. PORTNEUF

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois)	13	voir article 15	du mardi suivant le premier lundi de septembre au vendredi le ou le plus près du 6 octobre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	11	voir article 24	du samedi le ou le plus près du 8 novembre au jeudi le ou le plus près du 13 novembre
		12	voir article 24	du vendredi le ou le plus près du 14 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
c)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin du mardi suivant le premier lundi de septembre au vendredi le ou le plus près du 6 octobre

14. RIMOUSKI

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal	13	voir article 15	du 1 ^{er} septembre au 1 ^{er} décembre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du jeudi le ou le plus près du 13 novembre au dimanche le ou le plus près du 23 novembre
c)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 7 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
d)	Tétrás du Canada	3	voir article 27	du vendredi le ou le plus près du 7 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
e)	<i>Lièvre d'Amérique</i>	3	aucune	du vendredi le ou le plus près du 7 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
f)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin
g)	Coyote	4	aucune	du 25 octobre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre

15. ROUGE-MATAWIN

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois et veau)	13	voir article 15	du samedi le ou le plus près du 16 septembre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	2	voir article 24	du vendredi le ou le plus près du 6 octobre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre du samedi le ou le plus près du 28 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre
c)	Gélinotte huppée	3	voir article 27	du dimanche le ou le plus près du 15 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre
d)	Tétras du Canada	3	voir article 27	du dimanche le ou le plus près du 15 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre
e)	<i>Lièvre d'Amérique</i>	3	aucune	du dimanche le ou le plus près du 15 octobre au dimanche le ou le plus près du 19 novembre
f)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin du samedi le ou le plus près du 16 septembre au jeudi le ou le plus près du 12 octobre

16. SAINT-MAURICE

	Espèce	Type d'engin	Limite de capture (Règlement sur la chasse)	Période de chasse
a)	Orignal (orignal avec bois et veau)	13	voir article 15	du mardi suivant le premier lundi de septembre au vendredi le ou le plus près du 6 octobre
b)	Cerf de Virginie dont les bois mesurent 7 cm ou plus	11 12	voir article 24 voir article 24	du samedi le ou le plus près du 8 novembre au jeudi le ou le plus près du 13 novembre du vendredi le ou le plus près du 14 novembre au dimanche le ou le plus près du 16 novembre
c)	Ours noir	2	voir article 26	du 15 mai au 30 juin